

Être étudiant/enseignant en BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

1. Profil professionnel de l'éducateur spécialisé ⁽¹⁾

1.1. Champ d'activité

Le Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif est un travailleur social qui fonde son action éducative sur :

- ♦ *le développement global de la (des) personne(s),*
- ♦ *l'autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,*
- ♦ *la capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social.*

Il intervient auprès de différents publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) en construisant et en gérant des collaborations avec d'autres intervenants du secteur et d'autres secteurs.

Il agit soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le cadre du milieu naturel de vie.

Il s'engage dans un processus articulant action et réflexion pour favoriser la qualité de vie, le développement personnel dans sa relation à soi et aux autres.

Son action s'inscrit dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l'aide des différents intervenants dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social déterminent ainsi son mandat.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il maîtrise les enjeux des politiques socio-éducatives, se situe par rapport à celles-ci et se positionne en tant qu'acteur social en fonction des missions spécifiques à l'institution où il exerce.

Il situe son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs.

Il s'interroge sur son mode d'intervention et sur la qualité de son accompagnement.

Dans le respect inconditionnel des personnes et des règles déontologiques, l'éducateur assure :

- ♦ *une fonction d'accompagnement et d'éducation en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ;*
- ♦ *une fonction de reliance en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ;*
- ♦ *une fonction d'interface en occupant une place centrale au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;*
- ♦ *une fonction d'acteur social en promouvant l'intégration de chacun et la cohésion sociale ;*
- ♦ *une fonction politique en étant porteur ou acteur de changement.*

¹⁾ Approuvé le 27/04/2006 par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale. Le masculin est utilisé à titre épique.

1.2. Tâches

Le Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif assure une série de tâches qui sont définies par les différentes fonctions énumérées dans le champ d'activité :

♦ Une fonction d'accompagnement et d'éducation :

- rencontrer la(les) personne(s) dans les différents contextes de vie ;*
- évaluer la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) et par l'observation et l'écoute active de la(des) personne(s), participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tient compte des réalités sociales ;*
- créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;*
- garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de leur histoire familiale et veiller à ce que son (leur) avis soit pris en considération ;*
- participer à des réunions d'équipe qui l'aident à évaluer son intervention éducative ;*
- analyser seul ou avec l'équipe les situations d'accompagnement et leurs enjeux ;*
- délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites ;*

♦ Une fonction de reliance :

- maintenir ou recréer les liens avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;*
- valoriser les compétences du réseau relationnel et mobiliser la participation de celui-ci en référence au projet de la(des) personne(s) ;*
- susciter le désir et la capacité de la(des) personne(s) à construire un réseau relationnel qui correspond à ses (leur) choix ;*
- privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs.*

♦ Une fonction d'interface :

- s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et solliciter les autres intervenants en vue de coordonner les actions et d'assurer une cohérence optimale du dispositif d'accompagnement ;*
- analyser des situations du quotidien, les présenter à l'équipe en les situant dans un contexte élargi d'appartenance sociale ;*
- susciter des rencontres entre différents professionnels, animer des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination, la concertation et la construction de partenariats ;*
- communiquer oralement et par écrit. L'éducateur gradué est à la fois un porte-parole, un révélateur, un traducteur de ce que vit le sujet et cela par rapport aux autres acteurs et intervenants.*

♦ Une fonction d'acteur social :

- décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci ;*
- organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;*
- s'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;*
- intervenir au travers de son activité de façon à promouvoir le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant.*
- informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;*

♦ Une fonction politique (citoyenne) :

- s'informer des organes de représentation, participer à la concertation sur l'élaboration des politiques liées au secteur, s'associer avec d'autres éducateurs pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action ;*

- situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
- contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- interpeller les pouvoirs subsidiant(s), dénoncer des situations d'injustice ou de non droit ;
- participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- en tant qu'acteur de changement, ouvrir des pistes alternatives à un monde meilleur.

1.3. Débouchés

secteur de l'aide à la jeunesse ;
 secteur de l'aide aux personnes handicapées ;
 secteur de la petite enfance ;
 centres d'accueil pour adultes en difficulté ;
 service d'aide aux justiciables ;
 secteur des personnes âgées ;
 secteur de la santé ;
 secteur culturel ;
 secteur de l'insertion socioprofessionnelle ;
 secteur des services communaux de proximité ;
 secteur de l'enseignement et du « parascolaire » ;
 services d'information ;
 comités de quartier, associations de locataires ;
 ...

2. Programme de la formation

Cette formation a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs à la profession d'éducateur spécialisé.

Plus particulièrement, elle vise à rendre l'étudiant capable, par l'exercice des fonctions de relance et d'interface, des fonctions sociale et politique, de fonder son travail d'accompagnement psycho-éducatif sur :

- le développement global et l'autonomie (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,
- sa capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social, au sein d'un établissement ou d'un service ou dans le cadre du milieu naturel de vie des bénéficiaires,
- l'analyse critique du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel et la compréhension des enjeux des politiques socio-éducatives,
- sa capacité à situer son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs notamment en construisant et gérant des collaborations avec d'autres intervenants,
- sa capacité à articuler action et réflexion critique en y intégrant les ressources théoriques et méthodologiques abordées au cours de ses études,
- sa capacité à inscrire son action dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes sont définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l'aide des différents intervenants dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social déterminant son mandat,
- l'évaluation permanente de son mode d'intervention et de la qualité de son accompagnement.

Mettre en œuvre toutes ces capacités fera appel à des savoirs, savoir-faire et savoir être qui seront développés tout au long de la formation :

Savoirs

- recours à des concepts en psychologie, psychopédagogie, psychopathologie, en sociologie, en philosophie, en droit, en déontologie, en français, en sciences économiques et en éducation à la santé susceptibles d'expliquer, de fonder ou d'aider dans les pratiques éducatives et leur analyse ;
- techniques d'animation et d'expression, techniques de communication et de relation ;
- spécificités et évolution de la fonction de l'éducateur ;
- méthodologies spécifiques à la fonction de l'éducateur dans différents secteurs d'intervention ;
- fonctions, rôles socio-professionnels et déontologie de l'éducateur.

Savoir-faire

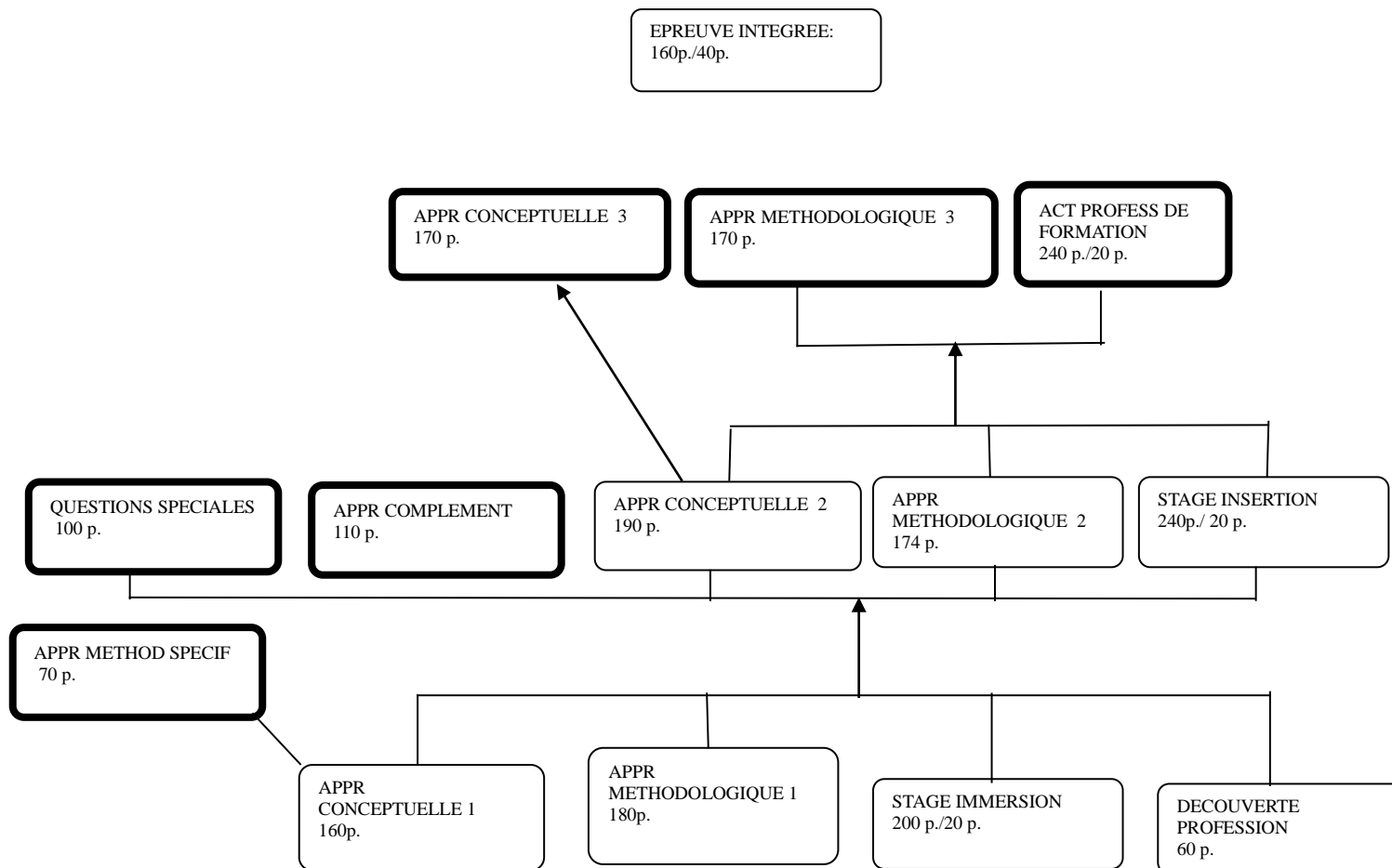
- observer et analyser des situations éducatives en y repérant notamment les normes et valeurs qui sont en jeu ;
- rendre compte par oral et par écrit de comportements verbaux et non-verbaux ou de situations éducatives de manière objective et claire en utilisant de façon correcte les usages de la langue française ;
- exploiter les situations de vie quotidienne et les techniques d'animation en fonction d'un projet préalablement défini en mettant le bénéficiaire au centre de son intervention ;
- travailler en équipe et dans un contexte institutionnel ;
- remise en question, soucis de questionnement, écoute, respect absolu des personnes, analyse de sa position d'éducateur.

Savoir-être

Respect des personnes et du cadre, auto-évaluation, empathie, non-jugement, tolérance, connaissance de ses limites, remise en question, volonté de découverte et d'évoluer, éthique.

Modalités de capitalisation

→ les Unités d'enseignement (UE) encadrées d'un trait double sont déterminantes



		Chargés de cours
PREMIERE ANNEE	(N° administratif UE 184) Découverte de la profession : 60 périodes	
	Découverte de la formation et de la profession	
	Méthodologie relationnelle	
	(UE 185) Approche conceptuelle 1 : 160 périodes	
	Théorie de la communication	
	Philosophie	
	Psychologie	
	Sociologie	
	Maîtrise de la langue orale et écrite	
	(UE 186) Approche méthodologique 1 : 180 périodes	
	Méthodologies de l'observation	
	Méthodologies de la communication interpersonnelle	
	Méthodologie spéciale : expression artistique/corporelle/sportive/culturelle	
	Déontologie et connaissance de la profession	
	Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	
	Éducation à la santé	
	(UE 187) Stages d'immersion : 350 heures	
	A ajouter 8 périodes d'encadrement en individuel	
(UE 188) Approches méthodologiques spécifiques : 70 périodes		
Conduite de réunions		
Dynamique de groupe		
Education aux médias et aux TIC		
DEUXIEME ANNEE	(UE 189) Approche conceptuelle 2 : 190 périodes	
	Sciences économiques et politiques	
	Droit et législation	
	Sociologie des organisations	
	Expression orale et écrite	
	Psychologie sociale	
	Psychopédagogie	
	Psychopathologie	
	(UE 190) Approche méthodologique 2 : 174 périodes	
	Déontologie et éthique	
	Recherche appliquée en éducation spécialisée	
	Méthodologie de l'analyse organisationnelle	
	Méthodologie des activités artistiques/culturelles/sportives/corporelles	
	Méthodologie du projet	
	Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	
	Neutralité	
	(UE 191) Stages d'insertion : 400 heures	
	A ajouter 8 périodes d'encadrement en individuel	
(UE 193) Approches complémentaires : 110 périodes		
Sociologie de la famille		
Éducation à la santé		
Réalisation et évaluation de projet		

TROISIEME ANNEE	(UE 194) Approche conceptuelle 3 : 170 périodes	
	Sociologie des communications	
	Psychopathologie	
	Législation des secteurs	
	Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques	
	Analyse du secteur non-marchand	
	(UE 195) Approche méthodologique 3 : 170 périodes	
	Recherche appliquée en éducation spécialisée	
	Méthodologie de l'analyse organisationnelle	
	Méthodologie des activités artistiques/culturelles/sportives/corporelles	
	Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	
	Questions spéciales de psychopédagogie	
	Séminaire : identités professionnelles et secteurs de l'éducation spécialisée	
	(UE 196) Activités professionnelles de formation : 300 heures	
	A ajouter 8 périodes d'encadrement en individuel	
	(UE 192) Questions spéciales : 100 périodes	
	Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée	
	Approche des phénomènes de société	
	Dimensions internationales de l'éducation spécialisée	
	Gestion de conflits	
(UE 197) Épreuve intégrée : 36 périodes d'encadrement		
Encadrement		

3. Les Unités d'enseignement

La formation de Bachelier en Education Spécialisée en Accompagnement Psycho-Educatif s'organise en Unités d'enseignement (UE). Vous serez évalués pour chacune d'entre elles selon les critères suivants :

- ♦ pour chaque unité d'enseignement, atteindre les acquis d'apprentissage contenus dans les dossiers pédagogiques (peuvent être obtenus sur demande et sont disponibles à la bibliothèque) et obtenir au moins 50 % ;
- ♦ avoir obtenu au moins 50% à l'Epreuve intégrée ;
- ♦ avoir au moins 50 % au total des unités d'enseignement déterminantes (encadrées d'un trait double dans l'organigramme).

L'épreuve intégrée intervient pour 1/3 des points et les unités déterminantes pour 2/3. □
Termine ses études avec succès, l'étudiant qui obtient un total de minimum 50%.

UE 184 « Découverte de la profession »

Pour atteindre le seuil de réussite, vous serez capable, en référence au profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif et à partir de travaux à réaliser selon les consignes données par les différents chargés de cours et prouvant que vous êtes capables (= critères d'évaluation et acquis d'apprentissage) :

- de présenter les raisons pour lesquelles vous choisissez la profession d'éducateur spécialisé ;
- de décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- de déterminer vos atouts et vos limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur spécialisé ;
- d'évoquer votre intégration au sein d'un groupe en formation ;
- de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- de vous situer face à votre orientation professionnelle et par rapport à votre projet personnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- votre capacité à s'auto-évaluer,
- votre capacité à nuancer son propos,
- l'utilisation d'un vocabulaire adéquat.

Règles particulières :

Pour le cours de « Découverte de la formation et de la profession », 4 visites d'institutions sont programmées lors des cours. Ces visites sont obligatoires. La réalisation effective de ces visites fait partie des critères permettant de définir l'atteinte ou non des acquis d'apprentissage. De plus, la règle d'assiduité sera strictement appliquée (voir le document : être étudiant au CESA).

UE 185 « Approche conceptuelle 1 »

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, et tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, vous prouvez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- de définir, d'utiliser et d'illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie, à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- d'analyser une situation professionnelle relevant de l'éducation spécialisée en utilisant ces concepts et processus ;
- de réaliser un écrit professionnel et d'en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- de votre degré d'intégration des concepts,
- de la précision de votre analyse,
- de votre capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement,
- de la qualité de vos argumentations.

UE 186 « Approche méthodologique 1 »

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, vous prouvez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- d'appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- de poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif vécues sur le terrain professionnel ou amenées par vous-même ou les chargés de cours,

- d'analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé ;
- de réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- d'analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence la distinction entre faits observés et hypothèses, des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la(des) situation(s) ;
- d'analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...)

- d'analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomophysiologie et l'éducation à la santé.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la finesse des observations et des descriptions,
- le degré d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- la qualité des travaux présentés,
- la capacité à faire des liens avec les autres unités d'enseignement suivies.

UE 187 « Stage d'immersion »

Voir Documents Repères et Contrat de stages

Règles particulières : 60 % des périodes d'encadrement doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période du stage. L'étudiant est donc sur le terrain éducatif et le contenu des entretiens est en rapport avec sa pratique professionnelle de l'année scolaire en cours, qu'il soit travailleur ou stagiaire.

Pour l'ensemble de l'année, le temps de formation consacré à l'encadrement des stages est de 8 fois cinquante minutes.

Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si ces conditions n'ont pas été respectées.

Ces entretiens se tiennent exclusivement dans les locaux du CESA (à Bruxelles ou à Roux).

Le CESA est un centre de formation pour adultes. Il est donc important que l'étudiant mette tout en œuvre (téléphone, mail, casier du professeur, ...) pour négocier les différents rendez-vous avec son professeur d'encadrement de stage.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'évaluation du stage. Cette évaluation est formalisée dans le document : « Grille d'appréciation du stage ». A travers l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session.

UE 188 Approches méthodologiques spécifiques

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation), au départ de situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée :

- de les analyser à partir des repères relatifs à la conduite efficace de réunions ;
- d'analyser les facteurs qui ont influencé les interactions entre les membres d'un groupe et leur influence sur le travail socio-éducatif ;
- de proposer et justifier le recours aux TAV et TIC comme outils de travail socio-éducatif.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- votre capacité à faire des liens avec les autres activités d'apprentissage suivies,
- votre niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- la pertinence de vos justifications,
- la qualité des travaux présentés.

Règles particulières :

Pour les cours de « Conduite de réunions » et de « Dynamique de groupe », des exercices et activités en lien avec les thématiques abordées se déroulant lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à celles-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

Pour le cours d' « Education aux médias et aux TIC », des réalisations en groupe et des présentations de supports médias avec interactions entre étudiants se déroulant en cours, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à celles-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

UE 189 « Approche conceptuelle 2 »

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, et tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- de définir, de décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- d'utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision des descriptions et de votre analyse,
- votre capacité à expliciter les éléments sur lesquels repose votre vision d'une situation professionnelle,
- votre capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement.

UE 190 « Approche méthodologique 2 »

Attention, le fait de suivre l'activité d'apprentissage de neutralité donne accès aux fonctions d'éducateur en milieu scolaire dans l'enseignement officiel. La présence à ce cours est obligatoire pour obtenir le titre complet.

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

à partir de situations professionnelles,

- d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socioéducative ;
- d'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir, ...), à l'éthique et à la déontologie ;
- de poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte des paramètres inhérents aux situations, de la dimension collective du travail de l'éducateur, de la dimension stratégique de l'organisation, du mandat qui lui est donné ;
- d'élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et de le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- d'élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- de proposer des activités ACSC adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- votre capacité à faire des liens avec les autres activités d'apprentissage suivies,
- votre niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- votre rigueur des analyses et élaborations,
- votre degré de pertinence des justifications,
- votre qualité des travaux présentés.

Règles particulières :

Pour le cours de "Méthodologie des activités ACSC", des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Il est également indispensable que l'étudiant participe de façon engagée aux événements prévus dans le cadre du cours. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours ou aux événements prévus dans le cadre du cours.

Pour le cours de « Déontologie et éthique », des réalisations et présentations de travaux en sous-groupes, ainsi que des débats avec intervenant extérieur étant réalisés en cours afin de susciter des échanges entre étudiants leur permettant d'expérimenter une posture déontologique et éthique, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à ceux-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

Pour le cours de « Méthodologie du projet », des exercices et activités mettant en œuvre la méthodologie abordée sont expérimentés en sous-groupe lors des cours. Il est donc indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposés lors des cours.

Pour le cours de « Neutralité », des présentations de situations et des débats étant réalisés en cours afin de susciter des échanges entre étudiants leur permettant d'expérimenter et d'élaborer la posture de neutralité, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à ceux-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

UE 191 « Stage d'insertion »

Voir Documents Repères et Contrat de stages

Règles particulières :

60 % des périodes d'encadrement individuel doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période du stage. L'étudiant est donc sur le terrain éducatif et le contenu des entretiens est en rapport avec sa pratique professionnelle de l'année scolaire en cours, qu'il soit travailleur ou stagiaire.

Pour l'ensemble de l'année, le temps de formation consacré à l'encadrement des stages se compose d'une part de séances en groupe-classe à l'horaire (rencontres avec des professionnels dans le cadre de partenariats avec d'autres cours), et d'autre part de minimum 6 fois cinquante minutes en individuel.

Tant les séances en groupe qu'en individuel sont obligatoires : en cas d'absence justifiée à une séance de groupe, l'étudiant devra s'organiser avec son professeur

d'encadrement de pratique professionnelle pour « rattraper » celle-ci (par exemple, participer à une séance d'une autre classe, ...).

Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si ces conditions n'ont pas été respectées.

Les entretiens en individuel se tiennent exclusivement dans les locaux du CESA (à Bruxelles ou à Roux) et éventuellement sur le lieu du stage.

Le CESA est un centre de formation pour adultes. Il est donc important que l'étudiant mette tout en œuvre (téléphone, mail, casier du professeur, ...) pour négocier les différents rendez-vous avec son professeur d'encadrement de stage.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'appréciation du stage. Celle-ci est formalisée dans le document : « Grille d'appréciation du stage ». A travers l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage, et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session.

UE 193 Approches complémentaires

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- d'identifier et décrire les éléments de base de la sociologie de la famille et leurs incidences dans l'intervention socio-éducative ;
- d'identifier et décrire les éléments de base de l'éducation à la santé et d'évaluer leurs incidences sur l'intervention socio-éducative en termes d'enjeux et de limites ;
- à partir d'une situation professionnelle, de mettre en œuvre une méthodologie permettant la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet dans le cadre d'une intervention socio-éducative.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- votre capacité à faire des liens avec les autres activités d'apprentissage suivies,
- votre niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- le degré de pertinence des justifications,
- la qualité des travaux présentés.

Règles particulières :

Pour le cours de « Réalisation et évaluation du projet », le programme demande notamment que l'étudiant soit capable :

- « de définir, communiquer, négocier, réaliser, évaluer un projet en référence à un projet global (individuel, collectif, institutionnel, pédagogique, ...) »
- d'opérationnaliser les objectifs de départ. »

De plus, l'atteinte du seuil de réussite s'évalue sur la capacité de l'étudiant à « mettre en œuvre une méthodologie permettant la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet dans le cadre d'une intervention socioéducative. » Il est donc indispensable que l'étudiant participe activement aux séances de cours et qu'il participe de façon engagée à la réalisation concrète du projet. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours ou à la réalisation concrète du projet.

UE 194 « Approche conceptuelle 3 »

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, et tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sociologie des communications, de législation des secteurs et d'analyse du secteur non marchand ;
- de définir et de décrire des notions, des concepts et les processus abordés aux cours de psychopathologie, de théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- d'utiliser de façon critique et argumentée les notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision de vos descriptions et de votre analyse,
- votre capacité à expliciter les éléments sur lesquels repose votre vision d'une situation professionnelle,
- la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement.

UE 195 « Approche méthodologique 3 »

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- de présenter un projet de recherche relevant de l'éducation spécialisée et intégrant les points suivants : problématique et question de départ, hypothèses de travail, démarche méthodologique de recueil de données et de recherche documentaire ;
à partir de situations professionnelles et dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,
- de développer des stratégies d'action visant un changement au départ de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels ;
- d'élaborer et de justifier des actions diversifiées basées sur une démarche pédagogique choisie en fonction d'un public spécifique, d'un contexte institutionnel particulier et illustrant des pratiques représentatives d'un secteur ;
- d'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités ACSC adaptées ou particulières notamment par rapport aux ressources nécessaires et aux limites de la fonction éducative.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- votre capacité à faire des liens avec les autres activités d'apprentissage suivies,
- votre niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- le degré de pertinence de vos justifications,
- la qualité des travaux présentés.

Règles particulières :

Pour le cours « Séminaire : identités professionnelles et secteurs de l'éducation spécialisée », des activités d'échanges de réflexion et d'élaboration autour de la notion d'identité professionnelle ayant lieu en groupe-classe lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours.

Pour le cours de « Méthodologies des activités ACSC », des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

UE 196 « Activités professionnelles de formation »

Voir Documents Repères et Contrat de stages

Règles particulières :

60 % des périodes d'encadrement individuel doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période du stage. L'étudiant est donc sur le terrain éducatif et le contenu des entretiens est en rapport avec sa pratique professionnelle de l'année scolaire en cours, qu'il soit travailleur ou stagiaire.

Pour l'ensemble de l'année, le temps de formation consacré à l'encadrement des stages se compose d'une part de séances en groupe-classe à l'horaire (rencontres avec des professionnels dans le cadre de partenariats avec d'autres cours), et d'autre part de minimum 6 fois cinquante minutes en individuel. Tant les séances en groupe qu'en individuel sont obligatoires : en cas d'absence justifiée à une séance de groupe, l'étudiant devra s'organiser avec son professeur d'encadrement de pratique professionnelle pour « rattraper » celle-ci (par exemple, participer à une séance d'une autre classe, ...).

Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si ces conditions n'ont pas été respectées.

Les entretiens en individuel se tiennent exclusivement dans les locaux du CESA (à Bruxelles ou à Roux) et éventuellement sur le lieu du stage.

Les situations éducatives travaillées seront en lien avec le sujet de l'épreuve intégrée de l'étudiant.

Le CESA est un centre de formation pour adultes. Il est donc important que l'étudiant mette tout en œuvre (téléphone, mail, casier du professeur, ...) pour négocier les différents rendez-vous avec son professeur d'encadrement de stage.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'appréciation du stage. Celle-ci est formalisée dans le document : « Grille d'appréciation du stage ». A travers l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage, et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session.

UE 192 « Questions spéciales »

A partir d'interrogations, examens et travaux à réaliser pour chaque activité d'apprentissage, et tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, vous prouverez que vous maîtrisez les acquis d'apprentissage suivants et que vous êtes donc capable (= critères d'évaluation) :

- de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail socio-éducatif donnée et - d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte et des objectifs poursuivis ;
- d'analyser les processus d'émergence et les caractéristiques d'un phénomène de société donné et d'établir des liens avec la pratique socio-éducative ;
- d'analyser des particularités du travail socio-éducatif en communauté française au regard de pratiques en vigueur en Belgique et à l'étranger ;
- d'analyser une situation de conflit et de justifier des modalités de prévention et de gestion à mettre en œuvre.

Les enseignants vous remettront en début de cours les modalités pratiques des différentes évaluations (travaux à rendre, examens, matières, délais, ...).

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- votre capacité à faire des liens avec les autres activités d'apprentissage suivies,
- votre niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- la rigueur de vos analyses et élaborations,
- le degré de pertinence de vos justifications,
- la qualité des travaux présentés.

Règles particulières :

Pour le cours de « Gestion de conflits », des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

UE 197 « Epreuve Intégrée »

A partir d'une ou plusieurs situations socio-éducatives, au travers d'un travail écrit personnel et de votre présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française et conformément aux consignes données, vous serez capable (= critères d'évaluation) :

- de mettre en œuvre une recherche cohérente sur la problématique validée par le chargé de cours ;
- de décrire et d'analyser la(les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation et de ses recherches personnelles ;
- de proposer, de justifier et d'analyser des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et au cadre théorique de la recherche ;
- de développer une réflexion critique et éthique ;
- d'évaluer votre démarche et de la justifier ;
- de réaliser une présentation structurée de votre travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve que vous maîtrisez les concepts utilisés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de qualité de la présentation orale,
- le degré de pertinence de vos observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,
- le niveau de la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- le degré de pertinence de vos justifications,
- l'originalité et le caractère personnel du travail demandé,
- le degré de pertinence des liens établis entre les concepts théoriques et méthodologiques et la pratique professionnelle,
- le niveau de prise en compte des valeurs éthiques et sociales présentes,
- votre capacité à utiliser une terminologie explicite et professionnelle.

Remarques importantes relatives à l'Epreuve Intégrée (EI) :

Au cas où l'étudiant ne présente pas l'épreuve intégrée en première session, il doit en avertir par écrit la direction de l'établissement et expliquer les raisons de son désistement. Il revient à la direction d'apprécier la motivation. L'étudiant est alors ajourné en seconde session. S'il ne présente pas sa 2^{ème} session, l'étudiant est mis en abandon.

En cas d'échec en 1^{ère} session, l'étudiant est ajourné et renvoyé en 2^{ème} session.

En cas d'échec en 2^{ème} session ou d'abandon, l'étudiant doit se réinscrire à l'unité d'enseignement « Epreuve intégrée ».

Chaque étudiant a le droit de présenter l'épreuve intégrée à 4 reprises avec un délai maximum de 3 ans.
